



## APPEL À PROJETS DE RECHERCHE CONJOINTS DOCUMENT DE PRÉSENTATION

**Appel ouvert jusqu'au 18 octobre 2018, 17h (heure de Sofia, GMT+2)**

**ATTENTION : Ce document constitue le document de référence pour le dépôt des propositions de projet dans le cadre du présent appel**

Un établissement peut déposer plusieurs projets  
Un dossier complet doit être constitué pour chaque projet proposé

### 1. PRÉSENTATION

Le présent document fournit les informations nécessaires au dépôt des propositions de projets dans le cadre du deuxième appel à projets de recherche conjoints lancé par l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) et le Fonds « Recherches scientifiques » (FRS) auprès du Ministère de l'éducation et de la science de Bulgarie.

**IMPORTANT : Le dépôt des propositions de projet dans le cadre du présent appel se fait auprès de l'AUF ET du FRS.** Le présent document présente le cadre général de la collaboration et détaille les modalités de dépôt des candidatures auprès de l'AUF en Europe centrale et orientale.  
Les établissements d'enseignement supérieur / de recherche de Bulgarie doivent également suivre la procédure fixée par l'autorité bulgare, selon les normes en vigueur.

L'appel est composé des documents suivants :

Documents à l'attention de tous les établissements participant aux projets	Documents à l'attention des établissements de Bulgarie participant aux projets
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Document de présentation (et annexes), pour référence <a href="https://www.auf.org/europe-centrale-orientale/">https://www.auf.org/europe-centrale-orientale/</a></li><li>➤ Formulaire de candidature, à remplir obligatoirement en ligne <a href="https://formulaires.auf.org/">https://formulaires.auf.org/</a></li></ul>	<p>Appel à projets de recherche conjoints AUF-FRS, documents de référence</p> <p><a href="https://www.fni.bg/?q=node/798">https://www.fni.bg/?q=node/798</a></p>

## 2. CADRE GÉNÉRAL DE LA COOPÉRATION ENTRE LA BULGARIE ET L'AGENCE UNIVERSITAIRE DE LA FRANCOPHONIE

Afin d'encourager la création de réseaux européens francophones de recherche, de contribuer à la construction de l'Espace européen de la recherche et d'encourager l'accueil des chercheurs d'Europe centrale et orientale dans les universités bulgares, le Ministère de l'Éducation et de la Science de Bulgarie et l'Agence universitaire de la Francophonie ont signé en mai 2016 un mémorandum d'entente pour la mise en place de projets de recherche conjoints.

L'objectif de cet accord est de développer les échanges scientifiques et technologiques d'excellence entre les laboratoires de recherche d'Europe centrale et orientale avec la Bulgarie, en favorisant les nouvelles coopérations dans des domaines innovants.

La démarche traduit également les objectifs de l'axe 2 de la stratégie de l'AUF pour la période 2017-2021, à savoir *Contribuer à la structuration et au développement de la recherche dans un cadre national et international, et soutenir l'implication des établissements membres dans ce processus.*

Pour la partie bulgare, l'implémentation du mémorandum est assurée par le Fonds « Recherches scientifiques », sur la base de la décision du Ministère de l'Éducation et de la Science de Bulgarie.

## 3. CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

### 3.1 Domaines scientifiques éligibles

Les projets proposés en réponse à cet appel d'offres doivent être des projets internationaux de recherche s'inscrivant dans les domaines scientifiques suivants :

- Mathématiques et Informatique
- Énergie durable, Environnement et Écosystèmes
- Santé et Biotechnologie
- Physique et Sciences des Matériaux
- Sciences humaines et sociales

Les propositions de projets qui traitent une problématique liée aux thématiques spécifiques énumérés ci-dessous seront privilégiées par rapport à l'évaluation de leur qualité scientifique en raison de leur conformité avec les priorités stratégiques, établies dans les programmes du MES et de l'AUF :

1. Biochimie et biotechnologies appliquées aux industries pharmaceutiques et agroalimentaires
2. Les TIC au service des énergies du futur
3. Le patrimoine culturel matériel et immatériel (y compris format numérique, modélisation 3D, systèmes d'information géographiques, archives en ligne, etc.)

### 3.2 Établissements éligibles

L'appel à projets est ouvert aux laboratoires de recherche rattachés à des institutions membres de l'AUF dans la région d'Europe centrale et orientale (ECO), dans les pays suivants : Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Bélarus, Chypre, Estonie, Géorgie, Grèce, Croatie, Hongrie, Kirghizistan, Kazakhstan, Kosovo ; Lituanie, Lettonie, République de Moldavie, Monténégro, l'ex-république yougoslave de Macédoine, Pologne, République tchèque, Roumanie, Serbie, Fédération de Russie, Slovénie, Slovaquie, Tadjikistan, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Ouzbékistan (cf. [https://www.auf.org/les\\_membres/nos-membres/](https://www.auf.org/les_membres/nos-membres/)).

*NB : Les établissements doivent être membres de l'AUF au moment de la signature de la convention de projet.*

### 3.3 Constitution des consortiums

Les propositions de projets doivent être déposés par un consortium composé d'au moins trois établissements de trois pays différents, dont :

- au moins un établissement de Bulgarie (établissement d'enseignement supérieur ou entité de recherche)
- au moins un établissements d'un pays de la zone Europe centrale et orientale (autre que la Bulgarie), cf. §3.2
- un établissement membre de l'AUF en Europe centrale et orientale ou dans d'autres régions<sup>1</sup> : Amériques, Afrique

centrale et des Grands Lacs, Afrique de l'Ouest, Amériques, Asie-Pacifique, Caraïbe, Europe de l'ouest, Maghreb, Moyen- Orient, Océan Indien.

Le consortium doit désigner un **établissement porteur** du projet. Celui-ci doit obligatoirement être un établissement situé en Europe centrale et orientale (cf. §3.2).

Le consortium doit désigner un **coordonnateur scientifique** du projet. Celui-ci doit obligatoirement être en activité dans l'établissement porteur du projet.

L'établissement porteur soumet la candidature en ligne, au nom du consortium.

*Rappel : les établissements de Bulgarie doivent, en plus, satisfaire aux exigences de l'autorité bulgare, cf. aux dispositions du Paquet d'informations pour le Module AUF-BG – Coopération avec l'Agence universitaire de la Francophonie (voir §1).*

### 3.4 Conditions d'éligibilité générales

**Tous les établissements membres du consortium doivent satisfaire aux conditions suivantes, faute de quoi le dossier ne sera pas examiné :**

- être à jour dans le paiement de la cotisation à l'AUF (pour les établissements membres de l'AUF);
- soumettre le formulaire de candidature en ligne dans les délais impartis ;
- produire l'ensemble des pièces demandées.

*Les établissements de Bulgarie doivent également soumettre la proposition de projet auprès du FRS (cf. <https://www.fni.bg/?q=node/798>)*

## 4. MOYENS FINANCIERS

**Le financement accordé par le FRS et l'AUF varie en fonction de la taille et de l'envergure des projets** (le budget maximal octroyé pour un projet ne pourra dépasser **20 000 €**).

**Dépenses éligibles auprès du FRS** dans le cadre du programme AUF-BG :

- frais liés à la mobilité des chercheurs bulgares dans les pays des institutions partenaires dans les projets. La prise en charge se fera selon la législation bulgare en vigueur, conformément aux dispositions présentées dans le Paquet d'informations.

**Dépenses éligibles auprès de l'AUF :**

- la prise en charge des frais liés à la mobilité des chercheurs des établissements partenaires dans les projets occasionnés par leur déplacement en Bulgarie, ainsi que les frais liées à la mobilité des chercheurs entre deux pays partenaires dans les projets, autres que la Bulgarie. La prise en charge se fera selon les règles en vigueur à l'AUF tels que présentés à l'annexe 2 au présent document.

**Tout autre financement** nécessaire à la mise en œuvre des projets devra être assuré par les moyens propres des établissements partenaires ou par d'autres sources.

La proposition de projet devra être accompagnée par le budget prévisionnel total du projet. Celui-ci sera calculée en prenant en considération les dépenses éligibles et les modalités de calcul spécifiques au FRS et à l'AUF.

<sup>1</sup> Afrique du Sud, Algérie, Andorre, Angola, Arabie Saoudite, Argentine, Belgique, Bolivie, Botswana, Brésil, Burkina-Faso, Burundi, Bénin, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Cuba, Côte d'Ivoire, Djibouti, Espagne, Égypte, Emirats arabes unis, États-Unis, Éthiopie, Fidji, France, Gabon, Gambie, Guinée (Conakry), Guinée équatoriale, Haïti, Inde, Indonésie, Iran, Irak, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Liban, Luxembourg, Madagascar, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Niger, Nigéria, Ouganda, Pakistan, Palestine, Portugal, Pérou, Rwanda, République centrafricaine, République de Corée, République dominicaine, République démocratique du Congo, Laos, Seychelles, Soudan, Sénégal, Suisse, Syrie, Tchad, Thaïlande, Togo, Tunisie, Uruguay, Vanuatu, Vietnam, Yémen, Zimbabwe.

## 5. PROCÉDURE DE SÉLECTION

Le FRS et l'AUF procèdent parallèlement à l'examen de la recevabilité des propositions de projet. La liste des propositions éligibles sera affichée sur les sites de l'AUF en Europe centrale et orientale ([www.auf.org/europe-centrale-orientale/](http://www.auf.org/europe-centrale-orientale/)) et du Fonds « Recherches scientifiques » ([www.fni.bg](http://www.fni.bg)).

Les dossiers seront ensuite soumis à une évaluation scientifique par des experts agréés, selon les domaines couverts par les projets. A cet effet, deux commissions d'experts seront mises en place par l'AUF et le FRS.

Sur la base des résultats de l'évaluation scientifique et à concurrence des budgets disponibles, le FRS et l'AUF établiront la liste de projets à financer ainsi que le budget accordé pour chaque projet.

La liste des résultats définitifs sera mise en ligne sur les sites du AUF en ECO ([www.auf.org/europe-centrale-orientale/](http://www.auf.org/europe-centrale-orientale/)) et du FRS ([www.fni.bg](http://www.fni.bg))

## 6. CRITÈRES DE D'ÉVALUATION

Les critères suivants ont été retenus par l'AUF et du FRS pour l'évaluation des projets :

Critère d'évaluation	Note maximale	Note minimale
<b>1. Qualité scientifique de la proposition de projet</b> <i>l'importance et la difficulté de la thématique abordée et des objectifs proposés ; l'originalité des solutions envisagées ; méthodologie et plan de travail, conformité avec les priorités établis</i>	40	NA
<b>2. Qualité et expertise des équipes de chercheurs dans le domaine du projet</b> <i>l'expertise scientifique du coordonnateur du projet et de l'équipe-projet ; publications des chercheurs impliqués dans le projet dans des revues avec facteur d'impact ou incluses dans des bases de données reconnues internationalement dans le domaine scientifique de la proposition de projet</i>	30	NA
<b>3. Complémentarité des activités prévues dans le projet</b> <i>les complémentarités des équipes de chercheurs (apports mutuels, répartition équilibrée des périodes de mobilité) ; la valeur ajoutée de la coopération ; l'implication des doctorants et chercheurs post-doc</i>	10	NA
<b>4. Efficience</b> <i>la cohérence entre les activités prévues dans le projet et le budget demandé</i>	10	NA
<b>5. Intégration dans l'Espace Européen de Recherche et perspectives de développement des coopérations</b> <i>les activités visant l'intégration des établissements dans l'Espace Européen de Recherche ; complémentarité du projet avec d'autres programmes de recherche et mobilité (Programme « Rila » etc.) ; perspectives de coopérations futures : dépôt de projets conjoints dans les appels H2020, etc.</i>	10	NA
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>70</b>

**Seront éligibles pour un financement uniquement les propositions de projet ayant reçu au moins 70 points.**

Selon les termes du Mémoire d'entente conclu entre le FRS et l'AUF, seront considérés comme prioritaires les projets proposant des activités favorisant l'intégration des établissements bulgares dans l'Espace européen de la recherche ainsi que ceux recherchant la synergie avec d'autres programmes de recherche et de mobilité (« Rila » etc.)

Pour plus d'informations sur le programme « Eugen Ionescu » : [www.auf.org/europe-centrale-orientale](http://www.auf.org/europe-centrale-orientale)

## 7. DURÉE DES PROJETS

La durée du projet est de **24 mois maximum** et ne saura pas dépasser le **31 décembre 2020**. Le financement est accordé sur une base annuelle, pour deux années consécutives.

La durée des projets est calculée à partir de la date de signature des conventions.

## 8. MISE EN PLACE ET SUIVI DES PROJETS

Le financement des projets sélectionnés sera mis en place à travers :

- le *Contrat de financement* entre le FRS et l'établissement de Bulgarie participant au projet
- la (les) *Convention(s)* conclue(s) entre l'AUF et les autres établissements membres du consortium

Deux rapports sont demandés pour la durée du projet : un rapport scientifique et financier intermédiaire (à l'issue de la première année du projet) et un rapport scientifique et financier final. Les rapports seront présentés selon les lignes directrices qui seront communiquées par l'AUF et le FRS.

Le renouvellement du financement pour la seconde année est conditionné à la soumission par le porteur du projet d'un rapport d'étape et d'un bilan financier pour la première année du projet.

Le suivi et évaluation des projets par l'AUF est assuré en relation avec la Commission régionale d'experts de l'AUF en Europe centrale et orientale.

A l'issue du projet les partenaires du projet sont encouragés à répondre conjointement à un appel dans le cadre du programme Horizon 2020 de l'Union européenne ou à tout autre programme de recherche.

## 9. CALENDRIER DE L'APPEL

18 octobre 2018	Date limite de dépôt des propositions de projet
26 octobre 2018	Examen de la recevabilité des propositions de projets et publication de la liste des projets éligibles
31 octobre 2018	Dépôt des contestations éventuelles
5 novembre 2018	Publication des résultats des contestations
30 novembre 2018	Sélection des projets à financer par les deux institutions et publication des résultats
18 décembre 2018	Signature des contrats / conventions et démarrage des projets

## 11. MODALITÉS DE CANDIDATURE ET CONSTITUTION DU DOSSIER

**ATTENTION : Le dossier de candidature doit être complété EN LIGNE. Un établissement peut déposer plusieurs projets ; un dossier complet doit être constitué pour chaque projet proposé.**

Le formulaire doit être rempli par l'établissement porteur au nom du consortium (cf. §3.3)

**Pour être complet et valide, le dossier doit comprendre les pièces suivantes (à joindre au formulaire, en fichiers attachés) :**

- le descriptif du projet (établi cf. à l'annexe 1 du présent document) ;
- le budget prévisionnel détaillé (établi cf. à l'annexe 3 du présent document) ;
- les curriculum vitae synthétiques des chefs de projet dans les établissements partenaires ;
- les lettres d'engagement des établissements partenaires du projet (visées par la plus haute autorité de l'établissement) ; ces lettres contiendront les éléments suivants :
  - accord de l'établissement pour la mise en place du projet en partenariat avec les autres établissements membres du Consortium ;
  - accord pour la désignation de l'établissement porteur du projet, du chef du projet de cet établissement, ainsi que du chef de projet dans l'établissement concerné ;
  - dans le cas où le projet est retenu pour financement, l'établissement s'engage à assurer les moyens administratifs, humains et d'infrastructure nécessaires à la réalisation du projet ;

**Toutes les pièces constitutives du dossier doivent donc être rédigées EN FRANÇAIS.**

**L'absence de l'une d'entre elles entraînera automatiquement le rejet du dossier.**

**Aucune pièce complémentaire ne sera acceptée après la validation du formulaire en ligne même si l'appel à projets est encore ouvert**

**Aucune candidature envoyée à l'AUF par courrier postal ne sera prise en considération.**

**Chaque établissement bulgare porteur ou partenaire dans le cadre d'un projet doit satisfaire aux exigences spécifiques de l'autorité bulgare.**

## 12. NOUS CONTACTER

Fonds « Recherches Scientifiques »	Agence universitaire de la Francophonie en Europe centrale et orientale - Antenne de Sofia
www.fni.bg Téléphone : +40214574493 Télécopie : + 0214574456 Courriel : konkursi@mon.bg	<a href="http://www.auf.org/europe-centrale-orientale">www.auf.org/europe-centrale-orientale</a> Adresse : 15, Bul Tzar Osvoboditel 1504, Sofia (Bulgarie) Téléphone : + 359 2 423 48 05 Courriel : projets-frs@auf.org

## ANNEXE 1

### PROPOSITION DE PROJET - FORMULAIRE

**Rappel** : la proposition de projet doit être déposée auprès de l'AUF uniquement en ligne, à l'adresse : <https://formulaires.auf.org/>

Le contenu du formulaire est donné à titre indicatif

1. Domaine scientifique dans lequel s'inscrit le projet
2. Durée du projet
3. Intitulé du projet
4. Partenaires impliqués dans le projet : indiquer, pour chaque partenaire : Nom et prénom du responsable scientifique, établissement de rattachement, coordonnées, directeur du laboratoire
5. Description du projet : maximum 5 pages, Arial 10, 1,5 d'interligne

La description du projet suivra le plan indiqué ci-dessous :

- état des lieux de la sciences/ technologie dans le domaine
- description du projet (objectifs, caractère novateur et inter/pluridisciplinaire, concordance avec les stratégies roumaines et européennes dans le domaine, méthodologie et plan de travail , étapes de réalisation, résultats attendus).
  - Intérêt de la collaboration entre les partenaires du projet
  - présentation des équipes de chercheurs
  - mobilités des membres des équipes de chercheurs (présentation générale)
  - livrables et publications / brevets prévus
  - retombées (l'impact scientifique / technologique du projet sur le domaine de recherche abordé ; impact éducationnel et/ou économique escompté, impact sur l'environnement etc)
    - perspectives de coopération
    - budget prévisionnel (un modèle de budget prévisionnel est fourni dans l'annexe 3 au présent document ; il permet de présenter : les bénéficiaires pressentis, la durée et objectifs des mobilités, les frais occasionnés, etc) ;le budget prévisionnel doit être joint au formulaire en ligne

## ANNEXE 2

### BARÈME DES ALLOCATIONS MENSUELLES ET DES INDEMNITÉS JOURNALIÈRES

Ce barème s'applique aux mobilités dans le cadre des projets qui seront prise en charge par l'AUF : mobilité des chercheurs des établissements partenaires dans les projets occasionnés par leur déplacement en Bulgarie, ainsi que les frais liés à la mobilité des chercheurs entre deux pays partenaires dans les projets, autres que la Bulgarie. Des montants inférieurs ou égaux doivent être pris en compte dans la construction du budget.

#### GRILLE DES MONTANTS DES ALLOCATIONS MENSUELLES - Mobilités de longue durée -

Mobilités de recherche, mobilités de perfectionnement, stages de recherche doctorale	Mobilités de recherche / perfectionnement (enseignants et / ou chercheurs)	Stages de recherche doctorale
Pays d'accueil	Montant de l'allocation mensuelle	Montant de l'allocation mensuelle
Belgique, Canada, Suisse, Chypre, Espagne, France, Guinée équatoriale, Grèce, Croatie, Hongrie, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Pologne, Portugal, Slovaquie, États-Unis	1010 €	810 €
Albanie, Algérie, Arménie, Argentine, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Brésil, Bélarus, Congo, Côte d'Ivoire, Chili, Cameroun, Chine, Égypte, Gabon, Géorgie, Inde, Iraq, Iran, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kosovo, Laos, Liban, Lituanie Lettonie, Maroc, République de Moldavie, Macédoine, Mongolie, Maurice, Mexique, Pérou, Pakistan, Palestine, Roumanie, Serbie, Fédération de Russie, Soudan, Sénégal, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Viet Nam, Vanuatu, Afrique du Sud, Zambie	720 €	570 €
Burkina Faso, Burundi, Bénin, République démocratique du Congo, République centrafricaine, Guinée, Haïti, Cambodge, Madagascar, Mali, Mauritanie, Mozambique, Niger, Tchad, Togo, Zimbabwe	600 €	480 €

#### GRILLE DES MONTANTS DES INDEMNITES JOURNALIERES (PERDIEM) (1) - Mobilités de courte durée -

**Missions de coopération scientifique ou Missions d'expertise (7 jours maximum)**

**Participation à manifestations scientifiques**

(La durée de la prise en charge est limitée à la durée de la manifestation scientifique et ne pourra pas dépasser 4 jours ; le financement pour participer à une manifestation scientifique peut être accordé uniquement aux chercheurs ayant une communication acceptée dans le cadre de la manifestation)

**Europe de l'ouest et Amérique du Nord**

140 €

**Autres zones (2)**

110 €

(1) Ce montant s'entend par tranche de 24 h à compter de l'heure d'arrivée sur le lieu de la mission et comprend le logement et les repas

(2) Europe centrale et orientale, Moyen Orient, Asie-Pacifique, Océan indien, Afrique, Amérique du Sud, Caraïbes